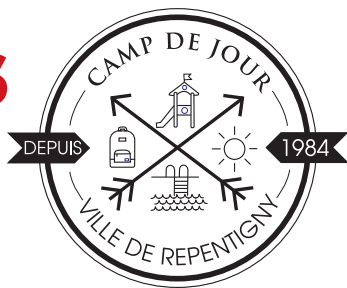


Guide des parents



Camps de jour 2026

Service de la vie citoyenne



 **Repentigny**
Sépanouir

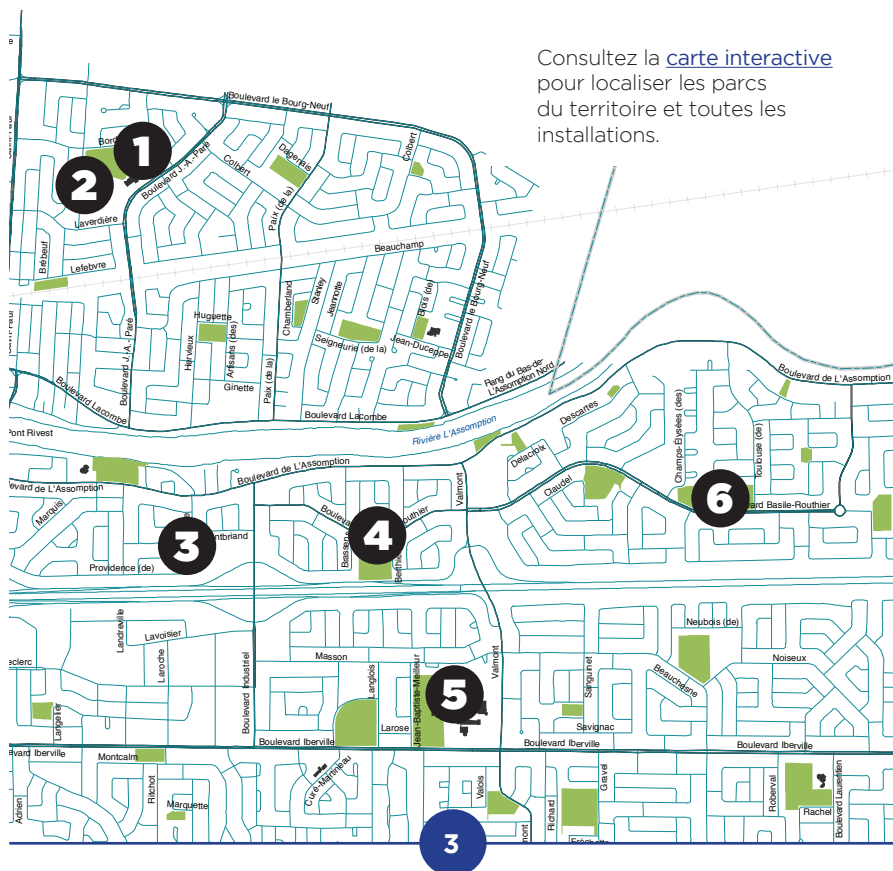
TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-------|
| Sites des camps de jour | 3 |
| Plan camps Jean-Baptiste-Meilleur (JBM) | 4 |
| Coordonnées | 5 |
| Mission des camps..... | 6 |
| Absence de votre enfant | 6 |
| Courriel du « jeudi » | 6 |
| Départ du camp..... | 7 |
| Diplôme aux fonctions d'animateur (DAFA) | 7 |
| Effets personnels | 8 |
| Allergies et médicaments | 9 |
| Objets perdus..... | 9 |
| Piscines | 10 |
| Annulation d'une inscription..... | 11 |
| Code de vie - camps de jour..... | 12-13 |



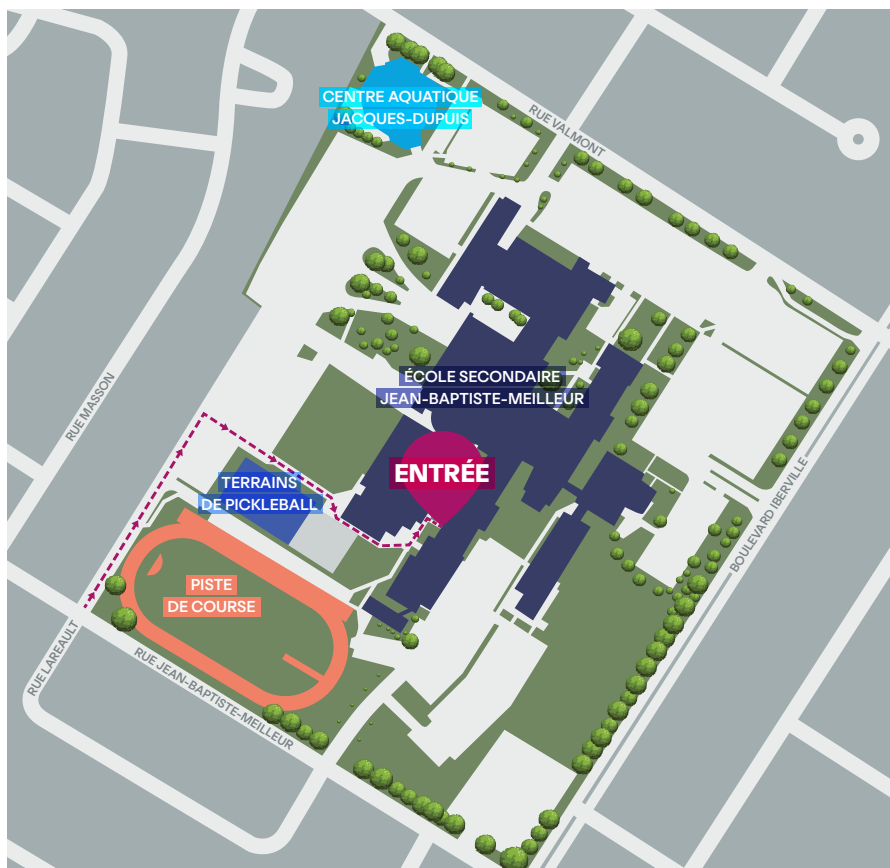
SITES DES CAMPS DE JOUR

- 1 **École l'Horizon**
239, boul. J.-A.-Paré Porte de l'aile C
- 2 **Centre communautaire Laurent-Venne**
225, boul. J.-A. Paré Entrée principale - Porte gauche
- 3 **Centre récréatif de Repentigny**
740, rue Pontbriand Entrée principale
- 4 **École de la Paix**
830, boul. Basile-Routier Entrée du service de garde
- 5 **École Jean-Baptiste-Meilleur**
777, boul. Iberville Entrée des gymnases Aile F
Entrée du camp de jour peu visible : voir le plan à la page suivante.
- 6 **École Valmont-sur-Parc**
1155, boul. Basile-Routhier Entrée du service de garde



Consultez la [carte interactive](#) pour localiser les parcs du territoire et toutes les installations.

PLAN CAMPS JEAN-BAPTISTE-MEILLEUR (JBM)



COORDONNÉES

Camps de jour – Ville de Repentigny Service de la vie citoyenne

Pour toute modification, ajout, annulation ou question sur vos inscriptions : **450 470-3400**

Pour signaler l'absence de votre enfant, laissez un message dans la boîte vocale : **450 470-3001, poste 3893**

Carolane Pétroni-Hamelin, cheffe de section soutien à la vie communautaire
Responsable des camps de jour se déroulant à l'école Jean-Baptiste-Meilleur et au Centre récréatif de Repentigny ainsi que du programme d'intégration pour enfants ayant des besoins particuliers.

petroni-hamelinc@repentigny.ca

450 470-3001, poste 3891

Camille Preghenella-Lemay, cheffe d'unité camp de jour
Responsable des camps de jour se déroulant sur le site de l'école l'Horizon ainsi que du programme d'aide-animateur bénévole.

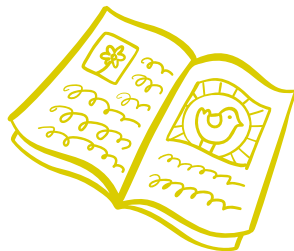
Preghenella-LemayC@repentigny.ca

450-470-3001, poste 3894

Sabrina Noël, cheffe d'unité camp de jour
Responsable des camps de jour se déroulant sur les sites des écoles de la Paix et Valmont-sur-Parc ainsi qu'au Centre communautaire Laurent-Venne.

noels@repentigny.ca

450-470-3001, poste 3892



MISSION DES CAMPS

- Intervenir dans le domaine du loisir récréatif en offrant des services d'animation de qualité auprès d'une clientèle de 4 à 13 ans.
- Offrir à la clientèle un service d'animation diversifiée où le plaisir se joint à l'apprentissage de nouvelles connaissances.
- Développer, éduquer et répondre aux besoins de l'enfant en termes d'estime de soi, d'expérience de vie de groupe tout en créant des habitudes de vie saines et équilibrées.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Pour la sécurité de votre enfant, il est important de signaler son absence à toute activité de la programmation estivale. Nous vous demandons de laisser un message sur la boîte vocale au 450 470-3001, **poste 3893**, en précisant dans l'ordre **le camp fréquenté, le nom complet et l'âge de votre enfant.**

COURRIEL DU JEUDI

Pour tous les camps, chaque parent sera contacté par courriel la semaine précédant le premier jour. Lors de cette communication, des informations concernant le déroulement des activités vous seront spécifiées.



DÉPART DU CAMP

Une **autorisation écrite** est exigée si votre enfant doit partir avec une personne qui n'est pas inscrite sur sa fiche ou si votre enfant peut partir seul. Vous devez y indiquer le nom de la personne ainsi que la ou les journées concernées.

Des **frais** de 5 \$ sont applicables par tranche partielle ou complète de 5 minutes de retard.

Le service de garde est offert de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h sur le même site que le camp. Seules les personnes inscrites à la fiche de l'enfant seront autorisées à venir le chercher, sur présentation d'une **pièce d'identité avec photo**.

DIPLÔME AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA)

Camps se déroulant aux écoles de la Paix, Valmont-sur-Parc, l'Horizon et au Centre communautaire Laurent-Venne. Dès le tout début du projet DAFA en 2009, la Ville de Repentigny a contribué à celui-ci. Le DAFA est désormais reconnu mondialement en ayant reçu le Prix International de l'Innovation en Loisir 2016.



EFFETS PERSONNELS

Requis tous les jours - Tous les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'enfant.

Pour tous les camps

Dans un petit sac à dos :

- Gourde ou bouteille d'eau
- Souliers de course qui ne laissent pas de trace
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire en aérosol (une première application doit être faite avant l'arrivée de l'enfant au camp)
- Vêtements de rechange
- Chandail chaud ou coupe-vent
- Veste de flottaison (aucun objet de flottaison gonflable)
- Boîte à lunch contenant 2 collations saines (ex. fruits, légumes, fromage ou yogourt) et un dîner avec un contenant réfrigérant (*ice pack*)*



*Le repas et les collations doivent être sans noix ou sans trace de noix et les contenants de verre sont interdits. Notez qu'il n'y a aucun réfrigérateur ou micro-ondes sur les lieux.

Pour le camp soccer

- Protège-tibias

Afin qu'il ait de l'énergie pour toute la journée, nous recommandons de lui préparer des repas équilibrés, incluant tous les groupes alimentaires. Voici un site pour des idées et conseils pratiques :

- <https://tremplinsante.ca/recettes/>

ALLERGIES ET MÉDICAMENTS

Dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est primordial que sa fiche soit remplie adéquatement. N'hésitez pas à informer l'animateur(-trice) de **tout changement** concernant son état de santé ou de préciser ses besoins.

Tout enfant ayant un auto-injecteur d'épinéphrine de type ÉpiPen doit toujours l'avoir en sa possession, soit dans un sac à dos ou un sac à la taille.

Une autorisation d'administration de médicaments devra être signée, afin que le médicament puisse être pris par votre enfant.

OBJETS PERDUS

Pour tout objet perdu durant la semaine, vous pouvez vous adresser à la personne à l'accueil du camp de jour.

Si vous souhaitez récupérer un objet après la fermeture des camps, veuillez téléphoner au 450 470-3400 et indiquer le nom de votre enfant, préciser si l'objet est identifié, en donnant une description ainsi que le lieu où il a été perdu. Un retour d'appel vous sera fait rapidement.

Veuillez prendre note que la Ville de Repentigny n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de bris d'objet.



PISCINES

Fonctionnement

Selon l'emplacement du camp et l'horaire prévus, les enfants iront à la piscine durant leur semaine d'activités, lorsque possible. Afin de bien préparer cette période de la journée, voici quelques informations importantes à savoir.

Veste de flottaison individuelle (VFI)

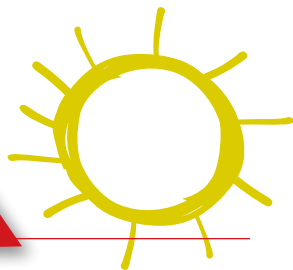
Les enfants doivent avoir réussi le niveau Nageur 3 ou un équivalent de ce cours, sinon, le port d'une veste de flottaison individuelle (VFI) sera obligatoire, tout comme pour les enfants âgés de 6 ans et moins.

Exigences particulières

Un test sera effectué par les sauveteurs(-euses) de la piscine, le lundi, afin de s'assurer du niveau de compétence de tous les enfants. Si le test n'est pas concluant pour les sauveteurs(-euses), l'enfant devra porter une veste de flottaison individuelle. Si votre enfant ne sait pas nager, veuillez l'indiquer au service de garde à votre arrivée.



ANNULATION D'UNE INSCRIPTION



Annulation par le service

Si un camp de jour est annulé ou modifié par le service de la vie citoyenne (SVC), les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.

Raisons médicales

Lorsque la demande est autorisée, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata du nombre de journées restantes. Le [formulaire de demande d'annulation](#) ainsi que l'attestation médicale doivent être remplis et envoyés par courriel à viemocitoyenne@repentigny.ca.

Raisons disciplinaires

Si le camp de jour d'un participant(e) est annulé par le SVC pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes.

Annulation à moins de 7 jours

Si un participant(e) annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

Résumé - camps de jour

| Date d'annulation | Frais d'annulation applicables | | Modalités de remboursement |
|--|--------------------------------|----------------|---|
| | 75 \$ et plus | 75 \$ et moins | |
| Avant le 31 mai (inclusivement) | 15 \$ | 20 % | - Remboursé si plus de 75 \$ |
| Du 1 ^{er} juin jusqu'à 7 jours avant le début du camp | 30 \$ | 30 % | - Note de crédit au dossier si moins de 75 \$ |
| Moins de 7 jours avant le début du camp | AUCUN REMBOURSEMENT | | |

CODE DE VIE – CAMPS DE JOUR

Pour tous les camps de la programmation estivale

Le code de vie est mis en place pour vivre une expérience positive à travers les camps de jour. Pour ce faire, nous tenons compte des besoins de chacun(e) et nous privilégions une saine dynamique de groupe, afin de favoriser un environnement propice au développement et au loisir.

- Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles.
- J'adopte des comportements sécuritaires pour les autres et pour moi-même.
- Je respecte les lieux et le matériel qui m'est prêté.
- Je respecte les consignes de l'animateur(-trice) et des responsables.
- Je participe aux activités qui me sont offertes.
- Je m'amuse.



Cartons

Les cartons sont des outils de communication pour informer les parents.

Fonctionnement

- Ils sont cumulatifs de semaine en semaine et d'un camp à l'autre.
- Ils doivent être signés par le parent ou le tuteur légal.
- Le carton doit demeurer au camp de jour. Il ne peut pas être remis aux parents.
- Il y a une gradation dans l'application des cartons, mais elle n'est pas automatique. Un carton peut passer directement au rouge selon la gravité du geste posé.
- Les contrats de comportement et les feuilles de route suivent l'enfant d'un camp à l'autre.

Vous trouverez ci-dessous les mesures disciplinaires qui seront appliquées en fonction de la couleur du carton et de la gravité des gestes.

Carton jaune :

- Rencontre parent, enfant, coordonnateur(-trice) et animateur(-trice) (si possible).
- Mise en place d'un contrat de comportement, s'il y a lieu.

Carton orange :

- Rencontre parent, enfant, coordonnateur(-trice) et chef(fe) d'unité.
- Mise à jour du contrat de comportement ou mise en place d'un contrat, s'il y a lieu.

Carton rouge :

- Option 1 : suspension externe de l'enfant (une journée ou une semaine). Le parent doit venir chercher l'enfant dès la réception de son carton. Une rencontre parent, enfant, coordonnateur(-trice) du camp et chef(fe) d'unité est prévue au retour de l'enfant.
- Option 2 : renvoi automatique de l'enfant sans possibilité de retour dans les camps de jour de la programmation estivale pour toute la saison.

L'intimidation ainsi que toute forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique (bagarre, bousculade, insulte), sont interdites en tout temps. Tout enfant qui adopte ces comportements s'expose, après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, âge, maturité et aptitude de l'enfant), à des sanctions disciplinaires.

